RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00083
Numéro SIREN : 095 680 831
Nom ou dénomination : ABCIS PYRENEES

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 2920

ABCIS PYRENEES
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 3 900 000,00 euros
Siège social : Route de Bayonne - 64140 BILLERE
RCS PAU 095 680 831

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le premier mars,

La soussignée la société **SOCHAUX MOTORS**, société par action simplifiée, au capital de 15 042 416,00 euros dont le siège social est 39 avenue d'Iéna – 75016 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 320 653 017, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,

agissant en qualité d'Associé Unique (ci-après « ***l'Associée Unique*** ») de la société ABCIS PYRENEES, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 900 000,00 euros dont le siège social est Route de Bayonne – 64140 BILLERE (ci-après « ***la Société*** »),

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Président démissionnaire,
- Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Damien WISNIEWSKI de ses fonctions de Président de la Société à effet au 1er mars 2019.

L'Associée Unique donne quitus à Monsieur Damien WISNIEWSKI pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de nommer Monsieur Frédéric JOUBERT demeurant 1 Ter, Rue Pharaon de Winter - 59000 LILLE, en qualité de Président à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Monsieur Frédéric JOUBERT, présent, remercie l'Associée Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

La présente décision sera répertoriée dans le registre tenu à cet effet.

Pour l'Associée Unique
SOCHAUX MOTORS
Monsieur Hervé MIRALLES

Le Président
Monsieur Frédéric JOUBERT
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »